

LOI N° 2018 – 37 DU 13 SEPTEMBRE 2018

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt, d'un montant de vingt milliards (20 000 000 000) de francs CFA, signé à Lomé, le 25 juin 2018, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel de la tranche d'urgence du Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 06 septembre 2018 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

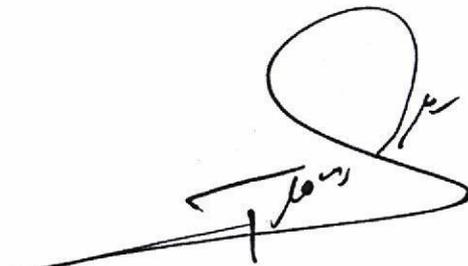
Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt, d'un montant de vingt milliards (20 000 000 000) de francs CFA, signé à Lomé, le 25 juin 2018, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel de la tranche d'urgence du Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou.

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 13 septembre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,


Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,


Romuald WADAGNI

Le Ministre du Cadre de Vie et
du Développement Durable,


José TONATO

AMPLIATIONS : PR : 6 AN : 4 CC : 2 CS : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 MJL : 2 MEF : 2 MCVDD : 2 AUTRES MINISTERES : 19
SGG : 4 JORB : 1.